

Compte-rendu de l'assemblée générale de l'AAS du 26 juin 2018

Présents

André LADOUSSE	Président de l'AAS
Danielle NICOLAY	Vice-Présidente de l'AAS
Isabelle GADREY	Sous-Directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales
Roland BRETON	Chef du Bureau de l'action sociale
Linda CONSTANS LESNE	Médecin coordonnateur de la médecine de prévention du MCC
Karlo SOPHIE	Service social du musée du Louvre
Julie MISSLIN	Commissaire aux comptes
Monique GONTIER	CGT, trésorière AAS
Raul DURSUN	CGT
Myriam BENOLIEL	CGT
Catherine NOURY	CGT
Roselyne CHARLES ELIE NELSON	CGT
François VALENTIN	CFDT
Rachel METANGMO	CFDT
Monique CHAPONNEAUX	CFDT
Joaquim LEBRE	FSU, trésorier adjoint
Sylvie GASPARINI	Directrice AAS

Absents excusés

Virginie Renaud	Cabinet SECA – Expert Comptable
Warda BALAH-CHIKHA	SUD
Vincent de LACROIX	SUD
Guillaume GOUJON	SUD
Irène LEMARIE-DUMESNIL	Titulaire Liste CFTC/UNSA, secrétaire
Isabelle DUMOUSSAUD	Liste CFTC/UNSA

Pouvoirs

- Pouvoir de M. Hervé BARBARET, Secrétaire Général à Mme Isabelle GADREY
- Pouvoir de Mme Claire CHERIE, Cheffe du service des ressources humaines à Mme Isabelle GADREY
- Pouvoir de M Kévin RIFFAULT, sous-directeur des Affaires Financières et Générales de la DGPAT à M Roland BRETON
- Pouvoir de Mme Sophie FAURE-WHARTON, sous-directrice des Affaires Financières et Générales de la DGCA à Mme Isabelle GADREY
- Pouvoir de M Fabrice de BATTISTA, Chef du département des affaires financières et générales de la DGMIC à M Roland BRETON
- Pouvoir de M Cédric PICHOFF, Chef du service des ressources humaines à la DRAC Île-de-France à M Roland BRETON
- Pouvoir de M Philippe BERTHIER, Chef du département des politiques RH de la Direction des ressources humaines du CMN à M Roland BRETON
- Pouvoir de Mme Bénédicte JACOB, Cheffe du service de l'action sociale de la BNF à M Roland BRETON

- Pouvoir de Mme Aurélie MONGEOT, CGT à Mme Monique GONTIER
- Pouvoir de Mme Emmanuelle LABOUE CGT à Mme Myriam BENOLIEL

M. Ladousse vérifie que le quorum est atteint et remercie les membres présents d'assister à cette séance. Il souhaite la bienvenue à Mme Julie Misslin, commissaire aux comptes de l'association, qui remplace M Jean-Paul Martin.

Il présente l'ordre du jour de cette assemblée générale ordinaire.

1. Approbation du compte rendu de l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2017
2. Présentation du rapport moral et des activités 2017
3. Présentation et approbation du bilan comptable 2017
4. Budget 2018
5. Questions diverses

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

M Ladousse précise qu'une prochaine assemblée générale extraordinaire se tiendra en début d'année 2019, après les élections des représentants du personnel du ministère de la Culture.

1 Approbation du compte-rendu de l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2017

Il n'y a ni remarques ni corrections à apporter au compte-rendu présenté

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2 Présentation du rapport moral et des activités 2017

M Ladousse note que la présentation du rapport le rend agréable et facile à lire, mais il insiste surtout sur son utilité. C'est un document que les membres de l'AG peuvent conserver et consulter régulièrement car bien des questions que l'on peut se poser sur l'association y trouvent leur réponse. Ce document est important aussi pour les organisations syndicales qui peuvent ainsi connaître le détail des activités de l'AAS et vérifier que la mission sociale de l'association est remplie de manière satisfaisante.

Il précise que la grande qualité de l'équipe sous la direction de Mme Gasparini, c'est de porter un regard critique sur son propre travail, ce qui lui donne le recul indispensable pour progresser. L'AAS est par ailleurs stimulée par un conseil d'administration dont le souci permanent est de « bien-faire » dans l'intérêt des personnels du ministère.

M Ladousse souhaite donc rendre un hommage collectif à l'équipe qui est constituée de personnes présentes depuis plusieurs années mais aussi de personnels nouvellement recrutés comme Maud Brard à la billetterie spectacle et Aurélie Basso au secrétariat.

Il demande ensuite à Mme Gasparini de présenter le rapport d'activités.

Mme Gasparini remercie M Ladousse et assure qu'elle transmettra à l'équipe ses encouragements.

Elle précise qu'elle va faire un focus sur quelques points importants du rapport et qu'elle répondra ensuite aux questions des membres de l'assemblée générale :

L'association a accueilli 2334 adhérents en 2017 soit 9 % de plus qu'en 2016. La majorité est âgée de 40 à 60 ans et l'on relève 62 % de titulaires, 26 % contractuels et 12 % retraités.

33 % des adhérents travaillent dans les EPA, comme le Louvre dont les agents sont nombreux à s'inscrire à l'AAS (280 en 2017).

484 personnes sont inscrites aux cours de l'AAS. Les locaux sont un peu exigus et dans certains cas les adhérents se plaignent de vestiaires trop petits ou de cours surchargés.

Ces cours sont proposés à des tarifs très bas et on note que 60 % des inscriptions correspondent à des foyers dont le quotient annuel est situé en dessous de 22 500 € (2 salaires à 1 800 € maximum pour un couple par exemple).

En ce qui concerne les consultations juridiques, l'ADIL a reçu 56 agents dont les questions portaient à 48 % sur le locatif (en particulier sur les charges). Le CIDFF a reçu 72 personnes dont 51 % souhaitaient avoir des renseignements sur le droit de la famille et les procédures de divorce.

Mme Gasparini rappelle ensuite l'évolution du prêt social de l'AAS pour expliquer la nécessité de modifier cette aide par la création de L'AFR, aide financière remboursable.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les dossiers envoyés à l'association bénéficient systématiquement de la pré-

évaluation d'un travailleur social. Cela permet à la conseillère ESF de pouvoir mesurer plus rapidement les difficultés éprouvées par l'agent et de proposer des pistes complémentaires pour le soutenir dans le rétablissement de sa situation. La pré-évaluation permet d'aborder au préalable l'ensemble des difficultés rencontrées et permet d'amorcer ensuite plus facilement les démarches à mettre en place pour retrouver un équilibre personnel et financier.

Les statistiques 2017 montrent qu'il y a eu moins de dossiers présentés devant la commission (77 contre 112 en 2016) mais qu'il y a eu davantage de dossiers étudiés et orientés en amont (52 demandes), soit 129 dossiers traités au total.

Le travail effectué en accord avec le demandeur est donc plus efficace. Le taux de refus est passé de 45 % à 38 % et le taux d'accord passe de 48 % à 62 %.

En résumé, le profil type du demandeur d'aide financière révèle qu'il s'agit d'une femme âgée de 50 à 60 ans, vivant seule en Île-de-France, avec une capacité de remboursement mensuelle de 200 € à 400 €, titulaire au ministère. Le motif de la demande étant un retard de charges et/ou découvert bancaire.

En dehors de l'AFR, la conseillère ESF propose aux agents présentant des difficultés dans la gestion de leur budget, un suivi de leur situation et un soutien dans leurs démarches de rétablissement. Il s'agit d'un accompagnement social avec un volet budgétaire qui amène à traiter de la situation globale de l'agent. Ainsi, en 2017, la CESF a accompagné 53 agents : 17 accompagnements réguliers, 14 accompagnements renforcés, 22 accompagnements ponctuels.

En ce qui concerne l'arbre de Noël, Mme Gasparini précise que l'AAS a distribué 4578 cadeaux en 2017 et que le coût de l'évènement est à peu près identique à celui de 2016. Par ailleurs, l'AAS prend toujours à sa charge le cadeau de 474 enfants en région (pour les régions qui n'ont pas d'association de personnels ou pour celles qui ne souhaitent pas gérer en direct).

Pour le secteur des séjours, l'AAS a proposé, pour un montant de subvention identique à celui de 2016, 2 circuits adultes, en Grèce et en Inde du Sud (3 voyages en 2016) et plusieurs week-ends (Londres, Bâle, Barcelone, Arles, Genève) qui permettent de toucher une autre tranche de la population des adhérents (plus jeune que celle des voyages).

Pour les colonies de vacances, le conseil d'administration de l'AAS avait décidé d'ajouter 1/2 part aux foyers d'agents élevant seuls leurs enfants (case T sur avis d'imposition).

De ce fait, le nombre d'agents dont les revenus se situent dans les tranches les plus basses, a beaucoup augmenté en 2017. La subvention versée pour les séjours enfants est équivalente à celle de 2016 malgré un nombre de départs inférieur. Le taux de subvention de ces séjours est passé de 51 % à 57 %. Le conseil d'administration devra donc rester vigilant aux dépenses de ce secteur.

Par ailleurs, 50 familles ont pu partir en location à la montagne en février ou en mobil-home l'été (73 semaines de location). Ces locations concernent majoritairement des agents aux quotients familiaux les plus bas.

La billetterie loisirs est un autre secteur sensible pour lequel le conseil d'administration a mis en place un groupe de travail. En effet, les adhérents étant plus nombreux, le nombre de billets vendus augmente inévitablement.

On arrive à une subvention totale d'environ 120 000 € dont la moitié est consacrée au secteur cinéma.

En ce qui concerne la billetterie spectacle, Mme Gasparini rappelle que le responsable du secteur a demandé une disponibilité qu'il vient de renouveler jusqu'en mai 2019. En 2017, deux personnes se sont succédées sur ce poste. Le volume des ventes n'a pas été impacté par ces changements, car on enregistre une augmentation de 10 % du nombre de billets vendus. Cette augmentation est en partie due aux promotions proposées aux agents. Elles correspondent à des offres sélectionnées par le responsable de la billetterie avec des billets subventionnés au-delà des 30 % habituels.

Plusieurs stages et ateliers collectifs ont été proposés gratuitement ou contre participation, aux agents et à leurs enfants. Ces stages ont permis à 372 adhérents de se retrouver autour d'une activité commune en dehors du cadre du travail.

Les visites guidées ont rassemblé 688 adhérents dans différents lieux d'exposition à Paris, en région ou

dans une grande ville européenne.

La bibliothèque du personnel a accueilli 5944 visiteurs qui ont emprunté au moins un document en 2017. Le responsable propose aussi des cafés littéraires, des visites de bibliothèques, des balades littéraires.

En conclusion, on notera que les colonies de vacances consomment une grande part de la subvention 32 %, devant l'arbre de Noël 17 % et les cours 16 %.

On note aussi l'augmentation de la subvention dédiée à la billetterie.

Le conseil d'administration est conscient des enjeux et n'oublie pas le rôle social de l'AAS. Il se réunit régulièrement afin de trouver des pistes d'économies qui permettent toutefois de conserver la qualité et la variété de l'offre.

M Ladousse remercie Mme Gasparini pour cette présentation et donne la parole aux membres de l'assemblée générale.

Mme Charles Elie Nelson constate que 280 agents du Louvre adhèrent à l'AAS. Pour elle il s'agit d'une question de coût, car le montant de l'adhésion à l'AAS est beaucoup moins élevé que pour l'association du Louvre et le prix des billets cinéma inférieur.

Par ailleurs, elle trouve que la pédagogie appliquée sur l'AFR est la bonne. Les agents du musée du Louvre sont aussi victimes d'accidents de la vie, séparation, maladie ... Les travailleurs sociaux du ministère sont très importants et font un travail efficace, les dispositifs à leur disposition comme l'AFR vont dans le bon sens.

En outre, à propos des colonies de vacances et dans un souci de recherche d'économies, elle encourage l'AAS à demander une participation aux EPA.

Enfin, elle souhaiterait que l'AAS propose davantage de billets au moment des promotions spectacles, en effet c'est l'occasion pour les agents de découvrir des spectacles vers lesquels ils ne se seraient peut-être pas tourné sans l'intermédiaire de l'AAS.

Il faut continuer à proposer des activités variées, les adhérents sont toujours plus nombreux mais la subvention ne pourra pas forcément être toujours augmentée. Il faut donc trouver un équilibre.

M Ladousse remercie Mme Charles Elie Nelson pour son intervention et rappelle que le conseil d'administration est effectivement dans la réflexion sur les points qu'elle vient d'évoquer. L'AAS ne souhaite pas se retrouver année après année dans la position d'avoir à demander au ministère un effort supplémentaire, le CA est conscient qu'il existe des limites. Le conseil d'administration est en train de mener un travail de fond pour savoir quels sont les choix à faire sans pour autant perdre la richesse de l'offre. Il y a probablement des services qui pourraient être facturés un peu plus haut, sans préjudice pour les adhérents, et qui permettraient d'étaler les ressources sur d'autres activités.

Pour revenir sur le premier point de l'intervention de Mme Charles Elie Nelson, M Ladousse précise que ce n'est pas l'objectif de l'AAS que d'être en concurrence avec les autres associations du ministère.

Mme Gontier souhaite féliciter l'équipe et la directrice de l'AAS pour ce rapport d'activités. C'est effectivement un document qui peut servir de base de travail au conseil d'administration. C'est une photographie des activités de l'AAS mais aussi de l'économie sociale et des agents du ministère. Il propose un recul qui permet au CA d'être réactif en fonction des critiques émises.

La CGT souhaite par ailleurs souligner que l'AAS est la seule association du ministère qui travaille avec la légitimité des élections professionnelles. Ainsi, les représentants des organisations syndicales et du ministère, l'équipe administrative et l'équipe pédagogique travaillent ensemble dans l'intérêt des agents.

Toutefois, le rapport rend bien compte des difficultés qui transparaissent sur le bilan avec un résultat négatif cette année de -76 205 €.

Mme Gontier salue le travail de chaque membre de l'équipe et de la directrice qui se charge aussi des dossiers d'AFR en l'absence de la conseillère ESF qui fait une formation.

Au vu des statistiques sur les adhérents, elle se réjouit que 33 % des adhérents soient issus des EPA et que 12 % soient des retraités. Elle précise que les amplitudes horaires de l'AAS permettent d'accueillir davantage d'agents que d'autres associations tenues par des bénévoles.

Par ailleurs, elle tient à rappeler que persiste toujours le problème des locaux avec des vestiaires trop

exigus, le manque de deux bureaux au sein des locaux de l'AAS, pour le bibliothécaire et la conseillère ESF qui est accueillie au service social mais dont le bureau devrait être rendu en cas d'arrivée d'une conseillère technique.

Mme Gontier souhaite aussi souligner le travail fait en cours de théâtre qui propose des représentations deux fois par an.

En ce qui concerne l'AFR elle fait remarquer que de moins en moins de petits salaires peuvent solliciter cette aide, car la capacité de remboursement de ces foyers n'est pas assez élevée.

Par ailleurs, elle note que le montant total de la subvention versée pour les séjours familles est beaucoup moins élevé que celui de la subvention dédiée à la billetterie, et ceci même si ces séjours touchent les familles avec un quotient les plus bas.

Elle souligne aussi la mission sociale de l'AAS à travers les séjours familles et les colonies de vacances et cite, par exemple, les familles les moins aisées du musée du Louvre qui font appel à l'AAS pour les colonies de vacances de leurs enfants. En effet, le pourcentage de subvention versé pour les colonies par le musée du Louvre varie de 45 à 57 % alors que l'AAS aide jusqu'à 80 % les foyers aux quotients les plus bas.

Elle informe que le conseil d'administration s'interroge sur une participation éventuelle des EPA pour les séjours des enfants des agents contractuels.

Enfin, elle souhaite saluer le travail fait par la bibliothèque.

Mme Noury relève qu'il n'y a pas beaucoup de jeunes qui adhèrent à l'AAS. Elle souhaiterait que l'AAS s'interroge sur la possibilité de proposer des abonnements pour des jeux en ligne, activité qui pourrait attirer les plus jeunes agents. Elle évoque ensuite la médiathèque numérique et précise qu'elle souhaiterait que l'AAS maintienne le plafond existant de 4 documents par mois pour la VOD. En effet, elle pense important de proposer une alternative aux DVD qui sont de plus en plus délaissés par les plus jeunes, tentés par ailleurs par le téléchargement illégal de documents. Le choix de documents proposés par Arte VOD est de bonnes qualités (films arts et essais, dessins animés de qualité, etc). Par ailleurs, il s'agit d'une offre qui s'adresse à tous les agents en Île-de-France et en région.

Au sujet des tarifs pratiqués par l'AAS, Mme Metangmo souhaite ajouter que quelques euros ajoutés au prix des billets ou à celui de l'adhésion risquent d'éloigner des propositions culturelles les agents aux revenus les plus faibles.

Mme Constans Lesne indique, à propos de la suggestion de proposer des abonnements à des jeux en ligne, que l'organisation mondiale de la santé vient de faire rentrer dans la classification internationale des maladies, les troubles liés aux addictions aux jeux vidéo.

Mme Gadrey souligne que ce rapport permet de bien connaître les activités proposées par l'AAS et salue le gros travail fait Mme Gasparini et son équipe, en relation avec le bureau de l'action sociale. Elle note avec intérêt les questions qui sont posées, comme celle au sujet de l'âge des adhérents. Il serait important d'engager une réflexion. Toutefois, elle a remarqué que l'AAS propose déjà des activités diversifiées au niveau des cours et qu'ils rassemblent des agents de tous âges.

Le rapport d'activités peut être mis en regard des documents qui sont produits par le BAS.

Mme Gadrey note le sujet des agents du Louvre évoqué plus tôt, et souligne que le ministère, dans un cadre qui n'est pas associatif, est soucieux de l'harmonisation et de l'homogénéité des prestations offertes à tous les agents afin qu'ils se trouvent dans une situation égalitaire.

D'autre part, Mme Gadrey souhaite mettre en avant l'investissement et l'implication de M Ladousse, président de l'association qui se rend disponible pour chaque réunion.

En conclusion, elle salue un rapport très intéressant et très riche, note qu'il y a de la satisfaction mais aussi des sujets qu'il était important d'évoquer en assemblée générale. Elle fait confiance aux groupes de travail mis en place pour les traiter.

M Ladousse remercie Mme Gadrey de son intervention mais aussi de son soutien quotidien au travers du bureau de l'action sociale et de M Breton.

M Breton souhaite aussi saluer à travers le rapport, le travail de l'équipe de l'AAS, qui avec un nombre modeste de personnes œuvre pour une action très large qui dépasse le cadre parisien.

Au titre de la complémentarité qu'assure l'AAS dans le cadre de l'action sociale du ministère, M Breton se réjouit que le rapport du CIDFF révèle une baisse des consultations pour violences et de celles qui ont trait au droit du travail. C'est sans doute moins de contentieux, plus de vigilance et de professionnalisme de la part de l'administration sur la façon dont sont suivis ces problématiques.

Il rappelle d'autre part que l'AFR est un dispositif social complémentaire à ceux proposés par le ministère, avec une vocation pédagogique et de prévention.

Sur le volet des activités loisirs, il note que les stages et ateliers proposés par l'AAS sont une sorte de laboratoire et de reflet du monde qui nous entoure. C'est toujours un plaisir de voir proposer de nouvelles activités qui allient très souvent l'utile à l'agréable. Ces activités sont l'occasion de permettre à des collègues de se rencontrer dans un cadre de mixité et de partage. Elles sont l'exemple type de ce que le bureau de l'action social souhaite voir encouragé.

Ce bilan est aussi l'occasion pour M Breton de rappeler que les subventions aux associations représentent 28 % du budget de l'action sociale du ministère. Ce budget a augmenté en 2017. Le ministère reconnaît ainsi l'intérêt de l'action de ces associations.

Enfin, il considère que cinq mots peuvent identifier l'action de l'AAS : l'efficacité, qui transparaît à travers la demande toujours croissante ; la réactivité, soutenue par une réflexion permanente pour faire évoluer l'offre et la tarification ; la créativité et l'innovation à travers les différentes propositions et enfin la responsabilité des représentants du personnel qui siègent régulièrement en conseil d'administration et dont les échanges, qui peuvent être vifs parfois, sont systématiquement constructifs.

M Breton souhaite rappeler que cet équilibre est fragile, que les échanges et discussions sont particulièrement riches mais que ça n'a pas toujours été le cas. L'AAS n'a pas toujours pu réunir autour de la table l'ensemble de ses membres, mais depuis que Mme Gasparini la dirige et que M Ladousse la préside, la diplomatie avec laquelle l'ensemble des réunions sont animées est absolument exemplaire. Il insiste sur le fait que cet équilibre fragile est précieux.

Pour conclure, il se réjouit que l'AAS soit vigilante à préserver des valeurs d'équité et à faire en sorte que ce ne soit pas toujours les mêmes qui bénéficient des activités de l'association.

Par son attention au sort des plus modestes, l'AAS est effectivement une association qui vient à plusieurs égards compléter la politique sociale du ministère. M Breton remercie donc l'association pour les opérations qu'elle mène en faveur des agents.

M Ladousse affirme à son tour que cet état d'esprit, porté par l'équipe, le conseil d'administration et les professeurs, doit perdurer.

Il n'y a pas d'autres remarques sur le rapport moral et d'activités qui est approuvé à l'unanimité.

3 Présentation et approbation du bilan comptable 2017

M Ladousse présente Mme Julie Misslin, nouvelle commissaire aux comptes de l'association et lui donne la parole.

Mme Misslin a créé son cabinet en 2014 et exerce entre Paris et Bordeaux, pour moitié en expertise comptable et conseil, et moitié en commissariat aux comptes et audit. Elle est spécialisée dans le secteur non marchand. Elle travaille principalement avec des associations et des entreprises semi-publiques comme des caisses de retraite.

Mme Misslin tient à remercier Mme Gasparini et son équipe pour leur disponibilité, car l'audit inclus non seulement le contrôle des comptes mais aussi le contrôle des procédures internes. Elle a donc dû solliciter chaque salarié pour mieux connaître l'organisation de l'AAS. Elle a trouvé des agents très professionnels et très investis, qui ont un sens de l'éthique important.

Elle souligne aussi la qualité du rapport moral et financier qui est transmis assez en amont pour que chacun ait le temps de l'étudier.

Mme Misslin précise que dans le cadre de ses missions, elle doit contrôler les comptes, mais elle est aussi en charge de la relecture du rapport qui est présenté en assemblée générale. Elle indique qu'elle n'a eu aucune modification à demander dans le rapport.

Les comptes annuels présentent un déficit de 76 205 €, dû principalement à l'augmentation du nombre des adhérents et à l'augmentation des ventes de billetterie.

Il est nécessaire de trouver rapidement des solutions, car l'association, qui certes dispose de fonds propres, ne serait pas viable à 10 ans avec des déficits récurrents. Il est donc très important qu'un groupe de travail ait été constitué par le CA pour prendre en charge cette réflexion.

Elle signale, que la provision de l'indemnité de départ à la retraite (10 000 € en 2017) est une autre raison de l'accroissement du déficit. En effet, il y a peu de renouvellement du personnel qui acquiert donc des

années d'ancienneté.

Mme Misslin lit la première partie de son rapport qui concerne la certification des comptes et qui est soumise au vote.

M Ladousse remercie Mme Misslin et rappelle que les groupes de travail sont composés des membres du conseil d'administration. Ils sont très attentifs à trouver de bonnes solutions qui ne stoppent pas la dynamique de l'association. Il rappelle en outre que le rapport de l'AAS avec les EPA est très important ; il faut éviter de créer des situations de concurrence et en même temps accueillir les agents des EPA, c'est important pour l'unité du ministère.

Les comptes 2017 sont approuvés à l'unanimité.

4 Budget 2018

M Ladousse précise que le budget 2018 a été adopté en conseil d'administration et qu'il est en cours d'exécution.

Mme Gasparini rappelle que le projet de budget doit aussi être validé par l'assemblée générale, mais elle s'en tiendra à commenter les points qui peuvent poser problème et répondre aux questions éventuelles. Ainsi, dans le domaine du cinéma, elle informe que le nombre de billets vendus en 2018 est encore supérieur à celui de 2017 à la même période, cela confirme qu'il est bien nécessaire de se pencher sur ce secteur.

Elle note aussi une augmentation des billets de spectacles vendus, ceci est sans doute dû à l'augmentation du nombre d'adhérents (+100 en mai 2018 par rapport à mai 2017).

Elle informe que les charges sociales des salariés de l'association comprennent les obligations de mutuelle et de prévoyance.

Pour les activités ponctuelles et les projections de films, le budget est à peu près identique à celui de 2017.

Pour la bibliothèque le budget prévisionnel prévoit une baisse des dépenses mais pour l'instant les activités n'ont pas diminué.

Le budget de l'arbre de Noël devrait être identique à celui de 2016 (avec le même prestataire que cette année pour le spectacle).

Pour les séjours, le budget est maintenu pour les séjours familiaux. En ce qui concerne les colonies de vacances on note une augmentation du nombre de départs par rapport à 2017. Les dépenses risquent d'être plus élevées dans la mesure où l'association subventionne davantage les parents isolés.

Les dépenses de fonctionnement sont stables.

En conclusion le budget prévisionnel 2018 est relativement identique à celui de 2017. Pour la plupart des secteurs, son exécution se déroule de façon analogue avec toutefois un souci d'économie chaque fois que cela est possible. L'équipe reste très vigilante sur les dépenses de billetterie et celles liées aux colonies de vacances.

Pour répondre à deux questions posées, Mme Gasparini précise que la ligne pourboires et étrennes correspond à un pourboire donné au livreur de jouets dans la mesure où il reprend les palettes de livraison. Quant aux droits d'auteur, ils sont versés à la SACEM pour la diffusion de musique pendant les cours.

Il n'y a pas d'autres questions sur le budget 2018 qui est approuvé à l'unanimité.

5 Questions diverses

Il n'y a pas de questions diverses.

Avant de clore la réunion, M Ladousse rappelle que la vice-présidence est un rôle difficile et que l'on en parle rarement. Il voudrait donc profiter de cette assemblée pour rendre hommage à Mme Nicolay. Il souhaite la remercier pour sa présence et son investissement dans toutes les commissions, réunions ou groupe de travail où sa parfaite et solide connaissance de l'AAS est indispensable.